

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Psychiatrie »

Avis n°2025-1 du 15 mai 2025

**sur la méthodologie de délégation de la dotation Populationnelle 2025
(mesures de croissance socle et des mesures nouvelles) à l'occasion de la
phase 1-2025**

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la méthodologie de délégation de la Dotation Populationnelle 2025 (mesures de croissance socle et mesures nouvelles) lors de la phase 1 de campagne budgétaire pour 2025.

L'ARS propose deux scénarii :

Scénario 1 : Eléments de base de la DP

- Délégation de la DP SECURISEE 2025
- Délégation des opérations de fongibilité et de créations d'activités
- Délégation des EAP des mesures engagées en 2024

Scénario 2 : Eléments de base de la DP + une partie de la mesure de croissance

- Délégation de la DP SECURISEE 2025
- Délégation des opérations de fongibilité et de créations d'activités
- Délégation des EAP des mesures engagées en 2024
- Délégation d'une partie de l'enveloppe de rattrapage régionale :
80 % de la mesure automatique de rattrapage (représente 2/3 de l'enveloppe)
- Délégation d'une partie du reste de la mesure de croissance :
80 % au prorata des bases

Le scénario 2 est retenu à la majorité des membres votants présents (8 voix pour et 2 abstentions).

Le président
Piero CHIERICI